

DÉPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023

CONVOCATION

Date : 20 juin 2023

Affichée le : 20 juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 30
Votants : 38
Pouvoirs : 8
Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

27 JUIN 2023DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**12 JUIL. 2023**

L'an deux mille vingt trois, le juin vingt six juin à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCH - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Caroline JACQUEMART - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI - M. Jean-Claude VILLEMMAIN.

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme MEUNIER
M. PERRIN
M. N'DIAYE
M. ZAHRAOUI
M. LUCAS
M. KA
Mme M'BAYE

Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à Mme PEREZ
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. EL OUASTI
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme JACQUEMART
Pouvoir à M. BOULHAMANE

Absents non représentés

, Mme MEHADJI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

4 BUDGET PRINCIPAL - REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2022

Rapport de présentation :

Abdoulaye DEME, Adjoint

Les comptes de gestion et administratif de l'année 2022 arrêtés respectivement par monsieur le Trésorier et par monsieur le Maire s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2022	48 849 930,44 €	51 570 133,66 €	2 720 203,22 €
Résultat 2021 (R002)		3 838 496,76 €	3 838 496,76 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement			6 558 699,98 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
--------------------------	----------	----------	-------

Réalisé 2022	17 359 842,11 €	17 952 645,51 €	592 803,40 €
Résultat 2021 (D001)	4 707 140,27 €		-4 707 140,27 €
Résultat de clôture de la section d'investissement			-4 114 336,87 €
Restes à réaliser 2022	4 504 770,57 €	3 243 321,82 €	-1 261 448,75 €
Besoin de financement			5 375 785,62 €

En priorité, il convient d'inscrire en section d'investissement du budget 2023 :

- En dépense, sur le compte 001, la reprise du résultat de la section d'investissement soit : 4 114 336,87 € ;
- En recette sur le compte 1068 une part du résultat de la section de fonctionnement permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit : 5 375 785,62 €.

Ainsi, il est proposé d'inscrire en recette, sur le compte 002, de la section de fonctionnement, la part du résultat de la section de fonctionnement 2022 à reporter, après la couverture du besoin de financement, soit 1 182 914,36 €.

Il vous est demandé d'approuver et d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés par monsieur le Maire et attestés par monsieur le Trésorier. Il convient de procéder à la correction de la reprise des résultats 2022 effectuée par anticipation, en réduisant de 20 € l'inscription au compte 002 lors de la décision modificative n°1.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-9 et 2311-5,
 Vu l'instruction M14,

Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 12 juin 2023,

Vu les documents ci-annexés,

Entendu le rapport de présentation

Vote :

Votants : 38	Pour : 34	Contre : 4	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide :

Article 1^{er} : d'approuver et d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés par monsieur le Maire et attestés par monsieur le Trésorier.

Article 2 : de reporter définitivement les résultats 2022 sur le budget primitif 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



Publication électronique sur le site de la Ville de
CREIL, le 06 JUIL. 2023

12 JUIL. 2023

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

Maire de Creil
Président de l'ACSO

La secrétaire de séance